
Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille trois cent dix-septième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 27 mai 2014, à 10 heures

Président: M. Mukhtar Tileuberdi.....(Kazakhstan)



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1317^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

C'est un honneur pour moi et pour mon pays, la République du Kazakhstan, de présider la Conférence du désarmement pendant les quatre prochaines semaines. Je saisis cette occasion pour vous remercier tous à l'avance de votre appui qui, sans aucun doute, nous facilitera la tâche. Je saisis également cette occasion pour remercier mes prédécesseurs, les Ambassadeurs d'Israël, d'Italie et du Japon, pour les importants efforts qu'ils ont déployés pour faire avancer les travaux de la Conférence.

Ces efforts ont abouti à des résultats louables, dont le rétablissement du groupe de travail informel et le lancement des séances informelles dans le cadre du calendrier d'activités. Au cours de mon mandat, je ferai tout mon possible pour consolider ces deux processus et étudier d'autres moyens susceptibles d'améliorer les travaux de la Conférence.

Je tiens à souligner que la République du Kazakhstan considère la Conférence du désarmement comme l'unique instance multilatérale permanente dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements.

Parmi les nombreuses questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, les quatre questions centrales aux yeux de mon pays sont les suivantes : le désarmement nucléaire universel, par l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant, non discriminatoire et universel ; la rédaction et la signature d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires ; la prévention d'une course aux armements dans l'espace ; et les garanties de sécurité négatives pour les pays non dotés d'armes nucléaires.

Toutes ces questions essentielles sont en corrélation. Ignorer une question rendra difficile la résolution des autres.

Nous avons appuyé la création du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'élaborer des recommandations sur un traité interdisant la production de matières fissiles et nous nous félicitons de ses travaux. Nous accueillons avec intérêt le rapport présenté la semaine dernière sur les travaux de ce groupe.

Il est absolument indispensable que nous intensifiions les discussions sur le projet de traité relatif à la prévention d'une course aux armements dans l'espace en y associant d'autres organes internationaux s'occupant de l'exploration spatiale.

Le Kazakhstan, qui est le pays hôte du cosmodrome de Baïkonour, dont le programme spatial connaît un développement dynamique dans un cadre multilatéral et qui participe à la coopération spatiale internationale, estime que la sécurité et le respect du principe des activités pacifiques dans l'espace doivent demeurer l'une des questions centrales de la Conférence.

Nous avons également appuyé la création du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions en vue de promouvoir des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, étant entendu que ce groupe, qui n'est pas une instance indépendante susceptible d'élaborer et d'adopter des traités internationaux dans le domaine du désarmement, présentera des documents à la Conférence du désarmement. À cet égard, nous nous félicitons également du rapport présenté la semaine dernière sur les travaux de ce groupe.

Le Kazakhstan, qui a établi avec ses voisins une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, se félicite vivement de la signature du Protocole se rapportant au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, à New York, le 6 mai 2014. Cette signature représente une avancée majeure dans les efforts mondiaux de non-prolifération visant à ce que les puissances nucléaires offrent des garanties de sécurité aux pays non dotés de telles armes. Ces garanties peuvent être l'unique moyen de contenir efficacement les ambitions de certains États non dotés d'armes nucléaires qui, considérant la possession de telles armes comme une garantie de leur propre sécurité, aspirent à en faire l'acquisition.

En tant qu'ardent promoteur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, le Kazakhstan a toujours accordé une grande importance à l'adoption officielle du traité et a

déployé des efforts concrets pour atteindre ces résultats. Depuis 2012 et son accession à la présidence du traité, le Kazakhstan dirige les négociations avec les cinq États dotés d'armes nucléaires au nom de ses voisins d'Asie centrale. La signature du Protocole est considérée comme une réalisation importante de la diplomatie multilatérale.

Les États d'Asie centrale s'attendent à ce que les États dotés d'armes nucléaires ratifient prochainement le Protocole se rapportant au Traité, ce qui permettra d'achever le processus de création officielle de la zone et contribuera de façon significative au renforcement global du régime institué par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de la sécurité régionale et internationale.

Chers collègues, le TNP reste la pierre angulaire de la sécurité internationale. Tous les États parties au Traité doivent véritablement travailler pour assurer la mise en œuvre efficace et responsable du document final et du Plan d'action de la Conférence d'examen du TNP de 2010.

Malheureusement, le problème de la prolifération des armes nucléaires et de l'apparition d'États dotés de facto d'armes nucléaires dans le monde n'a pas encore été surmontés. Il est donc nécessaire d'élaborer des mécanismes clairs pour exercer une influence sur les États qui ne sont pas membres du TNP. Autre question distincte : il faut déterminer comment empêcher que les États ne se retirent du Traité et mettre en place des mécanismes à cette fin. Il faut aussi faire en sorte que les États parties au TNP honorent sans conditions les obligations qui leur incombent au titre des trois piliers fondamentaux du Traité que sont le désarmement, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Il est essentiel aujourd'hui de surmonter la stagnation du processus de désarmement mondial. Il est primordial que la Conférence d'examen de 2015 débouche sur des résultats tangibles.

Nous sommes fermement convaincus que l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est une des conditions essentielles du désarmement nucléaire. Le moratoire sur les essais nucléaires décrété volontairement par certains États dotés d'armes nucléaires est une mesure qui va dans le bon sens, mais qui ne saurait se substituer à un document juridiquement contraignant.

La résolution adoptée en décembre 2009 par l'Assemblée générale des Nations Unies dans le cadre de l'initiative du Kazakhstan proclamant le 29 août Journée internationale contre les essais nucléaires est pleinement conforme aux objectifs du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

À l'appui de nos efforts collectifs, le Kazakhstan a lancé le projet ATOM, sous l'intitulé « Notre mission : l'abolition des essais nucléaires : ». Ce projet vise à informer l'opinion publique mondiale sur les effets catastrophiques documentés que les essais d'armes nucléaires produisent sur le plan humanitaire. Il vise à mobiliser l'appui au niveau mondial dans un objectif ultime, à savoir l'interdiction des essais nucléaires et l'élimination totale des armes nucléaires par tous les pays. Le Kazakhstan a déjà contribué à l'édification des trois piliers principaux de l'Organisation des Nations Unies à travers ses initiatives en faveur de la paix et de la sécurité internationales, du bien-être et de l'action humanitaire et du développement durable.

Dans son préambule, la Charte des Nations Unies proclame que cette organisation planétaire a été créée pour préserver les générations futures du fléau de la guerre. C'est la raison pour laquelle le Kazakhstan est idéalement placé pour obtenir un siège non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU pour la période 2017-2018 et, à la faveur de cette expérience directe du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, pour protéger les droits économiques et sociaux au service d'un développement et d'une stabilité centrés sur les individus. Je suis heureux de partager avec vous aujourd'hui les documents présentant notre candidature au Conseil.

En outre, l'année 2017 marquera pour le Kazakhstan une étape majeure, car il célébrera le vingt-cinquième anniversaire de son adhésion à l'ONU, et nous aimerions pouvoir compter sur la famille internationale des Nations Unies pour appuyer notre candidature au Conseil de sécurité.

Ce n'est qu'en renforçant la confiance mutuelle entre les membres de la communauté internationale et en mobilisant la volonté politique qu'il sera possible non seulement de trouver les clefs d'une compréhension commune des enjeux de sécurité, mais encore de concrétiser de nouveaux moyens de réduire les risques et les menaces engendrés par la présence d'armes de destruction massive ou par le souhait d'en acquérir. Le Kazakhstan est convaincu qu'une plus grande participation de la communauté internationale et de la société civile au processus de désarmement nous permettra de travailler efficacement, conformément aux objectifs et à l'esprit de l'Organisation des Nations Unies.

Les travaux du groupe de travail informel et ceux qui figurent au calendrier des activités se poursuivent. Nous devons déterminer les thématiques principales de nos séances plénières, et j'ai donc engagé une série de consultations avec un certain nombre d'entre vous et avec le collège des six Présidents de la session de 2014 pour définir la teneur des séances plénières. Il semble opportun que nous étudions à fond la série de propositions que le Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement, M. Michael Møller, a présentées dans son intervention de la semaine dernière. Le collège des six Présidents approfondira l'examen de ces propositions afin que nous puissions définir une approche globale.

J'ai également l'intention de consacrer la prochaine séance plénière aux propositions faites par le Secrétaire général par intérim, M. Michael Møller, et j'invite toutes les délégations à échanger des vues et des observations sur ces propositions.

Je voudrais maintenant passer à la liste des orateurs d'aujourd'hui. Les délégations du Pakistan et de la Suisse ont demandé à prendre la parole. Je donne maintenant la parole à M. Zamir Akram, Ambassadeur du Pakistan.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous exprimer le plein appui et l'entière coopération de ma délégation.

Lors de la dernière réunion plénière de la Conférence du désarmement, le 20 mai, quatre délégations nous ont présenté des exposés concernant les travaux des divers organes qu'ils présidaient. À cette occasion, j'ai exprimé la position de ma délégation au sujet du Groupe d'experts gouvernementaux sur la question des matières fissiles créé en application de la résolution 67/53 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Je voudrais saisir cette occasion pour faire des observations sur les trois autres questions.

Premièrement, sur le Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales dans l'espace. Nous nous félicitons du rapport présenté par le Représentant de la Fédération de Russie, qui a présidé le Groupe d'experts gouvernementaux de 2012 à 2013. Le Groupe d'experts gouvernementaux a été en mesure d'établir un document utile et important qui a été approuvé par consensus par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-huitième session. Nous remercions en particulier la Fédération de Russie et la Chine d'avoir contribué à promouvoir cette question dans les instances multilatérales.

Nous sommes d'accord avec les conclusions du Groupe d'experts gouvernementaux selon lesquelles il existe des lacunes dans le régime juridique existant sur l'espace extra-atmosphérique, et, malgré toute leur utilité, les mesures de transparence et de confiance ne sauraient se substituer à des arrangements juridiquement contraignants. Il en va de même pour les codes de conduite juridiquement non contraignants.

Il est primordial de faire en sorte que l'utilisation de l'espace se limite à des fins strictement pacifiques et que l'espace demeure le patrimoine commun de l'humanité. C'est pour cette raison que le Pakistan s'est toujours opposé à la militarisation de l'espace et qu'il a appelé de ses vœux l'ouverture de négociations, à la Conférence du désarmement, sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Le texte du projet de traité présenté conjointement par la Fédération de Russie et la Chine en 2008 constitue une base utile pour entamer des négociations sur cette question à la Conférence du désarmement. Nous réitérons donc notre appel en faveur de l'ouverture, dans les meilleurs

délais, de négociations sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace à la Conférence du désarmement.

En ce qui concerne la réunion d'experts informelle sur les systèmes d'armes létaux autonomes qui s'est tenue dans le contexte de la Convention sur certaines armes classiques, nous remercions le Représentant permanent de la France pour la déclaration qu'il a faite la semaine dernière et pour avoir organisé et présidé cette importante séance. La réunion a accompli certains travaux novateurs et les a utilisés pour prolonger l'examen de cette question dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques. Elle a contribué à améliorer notre compréhension collective des problèmes posés et des terribles conséquences engendrées par le développement des systèmes d'armes létaux autonomes. De notre point de vue, l'introduction des systèmes d'armes létaux autonomes serait illégale, immorale, inhumaine et irresponsable, et compromettrait la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi il faut préventivement en interdire la mise au point et l'utilisation. En attendant la négociation et la conclusion d'un protocole juridiquement contraignant, les États qui mettent actuellement au point ces armes doivent sans délai déclarer un moratoire sur leur production et leur utilisation.

Nous aborderons cette question plus en détail au cours des débats informels prévus dans le calendrier des activités au titre de l'examen des points 5 à 7 de l'ordre du jour, sous la coordination du Bélarus. Nous avons également l'intention de continuer de mettre en avant cette question devant la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies et dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques.

En conclusion, je voudrais évoquer le Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement. Nous nous félicitons de la déclaration faite par l'Ambassadeur du Costa Rica la semaine dernière. Nous avons participé au Groupe d'experts gouvernementaux et adopté son rapport en votant en faveur de la résolution 68/46 de l'Assemblée générale.

Nous notons que le rapport du Groupe de travail à composition non limitée réunissait en un seul document les différentes vues exprimées par les participants au cours des débats. Le rapport reflétait le débat riche et dynamique mené sur cette question au sein du Groupe de travail, mais le Groupe n'est malheureusement pas parvenu à dégager une approche commune pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement. Il a également été bloqué par l'absence des principales parties prenantes.

Le Pakistan défend de longue date une position de principe en faveur de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires par la conclusion d'une convention universelle, non discriminatoire et vérifiable interdisant les armes nucléaires. Dans le même temps, nous croyons fermement au rôle central de la Conférence du désarmement, qui est la seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement.

Le désarmement nucléaire est la priorité absolue de la communauté internationale et la raison d'être de la Conférence du désarmement. Nous espérons que les négociations concernant une convention sur le désarmement nucléaire seront menées prioritairement à la Conférence du désarmement, avec la participation de toutes les parties prenantes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Pakistan de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au Représentant de la Suisse, M. Urs Schmid.

M. Schmid (Suisse) : Monsieur le Président, prenant la parole pour la première fois sous votre présidence, j'aimerais vous faire part du plaisir qui est le mien de vous voir accéder à cette fonction. Je suis certain que, sous votre conduite experte, nous serons en mesure de renforcer la dynamique encourageante dans laquelle la Conférence s'est engagée au cours de cette session 2014.

La semaine dernière, le Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement, M. Michael Møller, a formulé plusieurs suggestions à l'endroit de la Conférence. Je souhaiterais aujourd'hui le remercier pour son importante contribution et réagir brièvement aux différentes propositions qu'il a soumises à notre considération, et je salue à ce propos votre intention de consacrer prochainement une séance de la Conférence du désarmement à ces propositions.

Le Secrétaire général par intérim nous a, en tout premier lieu, invités à approfondir la possibilité de négocier des conventions-cadres, dans lesquelles nous inscririons des protocoles négociés dans un deuxième temps. Une telle suggestion est intéressante de par la souplesse qu'elle fournit, permettant de fixer clairement l'objectif commun que nous souhaitons atteindre, puis d'avancer de manière flexible et graduelle. Elle nous semble également particulièrement pertinente au regard des discussions informelles que nous avons eues la semaine dernière sur le désarmement nucléaire. Ces échanges ont souligné les préoccupations de nombreux États quant à l'absence de perspective claire dans le processus du désarmement nucléaire, absence que certains aimeraient voir comblée par une convention sur les armes nucléaires. D'autres estiment qu'une telle approche impose des rigidités excessives, et ont notamment défendu l'idée d'aller de l'avant à travers la mise au point de divers éléments constitutifs.

Dans ce contexte, l'approche suggérée par le Secrétaire général par intérim pourrait constituer le point d'équilibre entre la nécessité de fixer une finalité claire et le besoin de flexibilité dans la réalisation de cet objectif. Elle constituerait une voie médiane entre une approche reposant sur un instrument exhaustif et celle s'appuyant sur des éléments constitutifs. La Conférence du désarmement aurait un rôle central à jouer dans la réalisation d'une telle voie médiane, ayant notamment à négocier la convention-cadre fixant la direction générale. Enfin, nous notons que cette approche rejoint en partie celle formulée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur le désarmement nucléaire, il y a quelques années de cela, dans sa proposition en cinq points.

Le Secrétaire général par intérim nous a également invités à approfondir la possibilité d'initier des négociations sur des documents politiquement contraignants et non pas seulement sur des instruments juridiquement contraignants. Si la Conférence a, par le passé, adopté des mandats de négociation portant sur des traités contraignants – approche qui doit continuer à être privilégiée – il convient de relever que rien dans les statuts de la Conférence du désarmement ne l'empêche de négocier d'autres types d'instruments. Ainsi, lancer des négociations sur des instruments d'une autre nature, en particulier dans le cas de certaines thématiques précises et dans le traitement initial d'une problématique afin d'engager une dynamique positive, pourrait revêtir une valeur ajoutée. La Conférence du désarmement ne devrait pas s'interdire de réfléchir à une telle option, qu'il pourrait être bon d'approfondir en particulier dans le cadre du groupe de travail informel, notamment en conjonction avec la proposition d'entamer des négociations sur un sujet autre que l'une des quatre thématiques cardinales à l'ordre du jour.

En troisième lieu, rappel a été fait de la proposition du Secrétaire général sortant de la Conférence, M. Kassym-Jomart Tokayev, d'établir un organe subsidiaire sur les méthodes de travail de la Conférence du désarmement, et il a été suggéré de tenir des discussions sur ce sujet lors d'échanges fournis par les séances plénières. Comme nous avons pu le souligner déjà, nous restons convaincus que les blocages à la Conférence du désarmement sont dus en priorité à un manque de volonté politique, et que se pencher sur ses méthodes de travail ne peut en soi résorber tous les maux affectant la Conférence.

Il n'en demeure pas moins que la Conférence du désarmement devrait disposer de procédures aidant à rendre la recherche du consensus plus facile, et non pas plus compliquée. De plus, nous ne devrions pas sous-estimer la valeur pratique et politique que revêt l'amélioration des méthodes de travail. Des mesures concrètes renforçant le fonctionnement de la Conférence pourraient avoir une importance politique en démontrant la volonté collective des membres de la Conférence du désarmement de trouver une issue à l'impasse actuelle, tout comme elles pourraient renforcer la confiance. Il convient également de noter que l'exercice proposé ne constitue pas un précédent en tant que tel. La Conférence du désarmement a longtemps maintenu à son ordre du jour et traité quant au fond la thématique de l'amélioration et de l'efficacité de son fonctionnement.

Le Secrétaire général par intérim nous a, enfin, invités à réévaluer et à renforcer nos échanges avec la société civile. Il s'agit là d'un développement que de nombreux membres de la Conférence appellent de leurs vœux depuis de nombreuses années. Les procédures actuelles régissant nos échanges avec la société civile, qui les cantonnent à une unique plage dans l'année fournissant aux organisations non gouvernementales (ONG) la possibilité de s'adresser à la Conférence, restent particulièrement conservatrices. Elles ne

permettent pas de réelle interaction, pas plus qu'elles ne permettent à la Conférence du désarmement de bénéficier des compétences que la société civile a développées dans un nombre considérable de domaines.

Nous comprenons que, dans certaines phases des négociations, certaines limites s'imposent quant à la participation d'acteurs autres que ses membres. Mais pour son propre dynamisme, la Conférence du désarmement aurait tout intérêt à associer la société civile aux autres phases de ses travaux, en particulier lorsqu'elle tient des discussions exploratoires informelles. Dans ce contexte, accroître notre interaction avec la société civile, sur la base de la suggestion faite par le Secrétaire général par intérim de créer un forum Conférence du désarmement-société civile ou à travers une autre proposition, nous semble instamment nécessaire.

Pour résumer et conclure, je souhaite remercier le Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement pour les différentes suggestions qu'il a formulées à l'endroit de la Conférence. Celles-ci sont particulièrement judicieuses et offrent de nouvelles perspectives que, je l'espère, nous ne manquerons pas d'explorer pleinement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Schmid pour sa déclaration et pour ses paroles aimables adressées à la présidence.

Je n'ai pas de délégations sur ma liste d'orateurs et je voudrais demander si une autre délégation souhaite prendre la parole. Cela ne semble pas être le cas.

La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu mardi prochain, 3 juin 2014, à 10 heures. La séance est levée.

La séance est levée à 10 h 35.
